

Processus de signature électronique avancée par ID: 8accd41a4-7e31-4ee8-b75e-c7dee825145e
Document signé électroniquement à travers Signaturit Solutions, SL le 03/06/2024 19:10:18 UTC

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012023		et clos le		31122023		Régime simplifié d'imposition		☒		Régime réel normal		☐							
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe												☐		Si PME innovante		☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																					
Désignation de la société										Adresse du siège social											
SAS A2iD																					
SIRET										84389923800011											
Adresse du principal établissement										Ancienne adresse en cas de changement											
22 rue Etienne Velay Actiparc																					
30230 BOUILLARGUES																					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante										SIRET											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																					
B ACTIVITÉ																					
Activités exercées										Commerce de gros et intermédiaires du c				Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
1. Résultat fiscal																					
Bénéfice imposable au taux normal										54 129		Bénéfice imposable à 15%		42 500		Déficit					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																					
2. Plus-values																					
PV à long terme imposables à 15%												PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)					
Autres PV imposables à 19%												PV à long terme imposables à 0%									
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies										☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zones franches urbaines					
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies										☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies		☐		Territoire entrepreneur art 44 octies A					
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies										☐				☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies					
														☐		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies					
														☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies					
														☐		Autres dispositifs					
Sociétés d'investissements immobiliers cotées										☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI																					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %																					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4																					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre																					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :																					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre																					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :																					
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :																					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?																					
OUI																					
Si oui, indication du logiciel utilisé																					
COMPTA EXPERT																					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I																					
AXIOME ASSOCIES																					
Arche Bötti																					
116 Allée Norbert Wiener																					
30000 Nîmes																					
Tél : 04 66 67 26 74																					
Tél :																					
OGA/OMGA																					
Viseur conventionné																					
(Cocher la case correspondante)																					
Identité du déclarant :																					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :																					
Date : 25042024																					
Lieu : NIMES																					
Qualité et nom du signataire : Président																					
Signature : Mr BONOT Jessy																					
N° d'agrément :																					
Examen de conformité fiscale (ECF)																					
prestataire :																					



Désignation de l'entreprise		SAS A2iD		22 rue Etienne Velay		Néant		
Adresse de l'entreprise		Actiparc		30230 BOUILLARGUES				
SIRET		8 4 3 8 9 9 2 3 8 0 0 0 1 1		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
				Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		31122023		
				Exercice N-1 clos le		31122022		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012					
		014	016					
	Immobilisations corporelles*	028	179 254	030	40 603	138 651	86 621	
	Immobilisations financières* (1)	040	22 769	042		22 769	22 231	
	Total I (5)	044	202 023	048	40 603	161 420	108 852	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
		Marchandises *	060	131 616	062		131 616	104 900
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	84 758	070	19 664	65 094	71 522	
		072	57 547	074		57 547	55 140	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	207 276	086		207 276	233 872	
	Charges constatées d'avance *	092	1 896	094		1 896	1 722	
	Total II	096	483 092	098	19 664	463 427	467 156	
	Total général (I + II)	110	685 114	112	60 267	624 847	576 009	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000		10 000		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		1 000		1 000		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		284 000		252 000		
	Report à nouveau	134		334		62		
	Résultat de l'exercice	136		71 833		65 129		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		367 167		328 191			
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		53 723		89 619		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		120 873		104 376		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 27 612)	172		62 155		49 709		
	Comptes courants d'associés	173		3 483		3 539		
	Autres dettes	175		17 447		574		
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		257 680		247 817		
Total général (I + II + III)				180		624 847		576 009
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	22 769	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	40 077		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	72 581		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			



A2ID
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 22 Rue Etienne Velay, 30230 BOUILLARGUES
843 899 238 RCS NÎMES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MAI 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 71 832,85 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	71 832,85 euros
Auquel s'ajoute :	

Le report à nouveau antérieur	334,08 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	72 166,93 euros

A titre de dividendes	28 571,43 euros
Soit 28,57 euros par action	

Le solde	43 595,50 euros
----------	-----------------

Pour un montant de 43 000,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 327 000,00 euros et pour un montant de 595,50 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 595,50 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28 571,43 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 28 mai 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

50 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

60 000,00 euros, soit 60,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

32 857,00 euros, soit 32,86 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 32 857,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 Mai 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jessy BONOT



43978d5c-cc1c-34b9-8c20-0b0a8b0aa8c8
2024-06-03 19:10:54 UTC

ANNEXES

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	39 834	33 971	5 863	17,26
Autres créances	2 787	1 625	1 162	71,47
TOTAL	42 621	35 597	7 025	19,73

Produits à recevoir (détail) au31/12/2023

Libellé	Montant
Avoirs non parvenus	581
Avoirs non parvenus	2 206
Factures à établir	8 908
FAE 2023 - COPIES SUP facturés en 24	30 926
Totalisation	42 621

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	42	57	(15)	-26,23
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 637	69 291	11 346	16,37
Dettes fiscales et sociales	9 034	14 310	(5 276)	-36,87
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	5 474		5 474	
TOTAL	95 187	83 659	11 528	13,78

Charges à payer (détail) au31/12/2023

Libellé	Montant
FNP DIDERON IFU	240
Avoirs à établir	1 535
Avoirs à établir	3 939
Assurances C.N.E. 22929217	6
Intérêts C.N.E. 22929217	36
CVAE 2023 à payer	67
FNP ASF	147
FNP AVM	8 242
FNP DENIM GESTION	778
FNP RACHAT DOSSIER	70 989
FNP BLUEMEGA KPAX	242
CP ET CHARGES SUR CP	8 796
IJSS	35
TA	136
Totalisation	95 187

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	1 896	1 722	173	10,07
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	1 896	1 722	173	10,07

Charges constatées d'avance (détail)

au31/12/2023

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA - PRLV SEPA ASSURANCE LCL TESLA			824		
CCA - ABONNEMENT START ME 13/09/23-12/09			16		
CCA - COYOTE 1 an - 2 ABONNEMENTS 7/12			77		
CCA - COYOTE 1 an - 2e abonnement 7/12			77		
CCA - Docusign Esignature 1 an - 345/360			265		
CCA - CAPASOFT 2/3 - 01 et 02/2024			637		
Totalisation			1 896		

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				

Produits constatés d'avance (détail) au31/12/2023

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Totalisation					

CONSEIL - EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT
FISCAL - SOCIAL - JURIDIQUE - FORMATION

axiome

Membre indépendant



DIFFERENCE



 axiomeassociies.fr